

AFFAIRE N° 10

BUREAU de BIENFAISANCE: Demandes d'Assistance aux Femmes en Couches
et à la prime d'allaitement - Budget Primitif pour l'exercice 1952 -
Examen de la situation de l'employée du Bureau de Bienfaisance à St-Denis
au point de vue traitement à majorer à compter du 1er Janvier 1952

Le Conseil après avoir examiné les dossiers concernant les affaires ci-dessus mentionnées, à l'unanimité, émet un avis favorable à ce qu'il soit donné suite aux délibérations prises à leur sujet par la Commission administrative du Bureau de Bienfaisance dans sa séance des 28 Décembre 1951 et 22 Janvier 1952.